

AR Prefecture

005-210500237-20210712-2021_07_153-DE
Reçu le 15/07/2021
Publié le 15/07/2021



DEL 2021.07.12/153

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021

Le **Lundi 12 juillet 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

RESSOURCES HUMAINES

Objet :

**Avantages en nature :
emplois fonctionnels**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSE, Jean-Marc CHIAPPONI, Éliisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Monique OLLAGNIER, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Yoann LAGIER, Maud GADE, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU

Convocation :

Date : 06/07/2021

Affichage : 06/07/2021

Étaient représentés :

Christian JULLIEN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Émilie DESMOULINS donnant pouvoir à Christian FERRUS
Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Corinne ASCHETTINO
Christophe OSTI donnant pouvoir à René MICHEL
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Maryse XAUSA FRANÇOIS donnant pouvoir à Yoann LAGIER
Elie HAMDANI donnant pouvoir à Natalia SERTOUR
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

**Nombre de membres du
conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 24

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 32

Absents excusés :

Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Michèle SKRIPNIKOFF, Christophe OSTI, Sandrine CORDIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Elie HAMDANI, Francine DAERDEN

Absents :

Gabriel LEON

Secrétaire de séance : Yoann LAGIER

AR Prefecture

005-210500237-20210712-2021_07_153-DE
Reçu le 15/07/2021
Publié le 15/07/2021

VU Le code général des collectivités territoriales en son article L 2123-18-1-1 ;

VU Le code Général des Impôts en son article 82 ;

CONSIDERANT Que les fonctions exercées aux postes de Directeur Général des Services et de Directeur Général Adjoint des Services Techniques impliquent de la part de leurs titulaires respectifs des contraintes et des sujétions particulières dont une disponibilité qui entraîne des déplacements fréquents et inopinés.

CONSIDERANT Que l'exercice aux postes de Directeur Général des Services et de Directeur Général Adjoint des Services Techniques justifie donc la mise à disposition permanente et exclusive d'un véhicule de fonction ;

AR Prefecture

005-210500237-20210712-2021_07_153-DE
Ce document a été exposé,
Reçu le 15/07/2021,
Publié le 15/07/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'attribuer un véhicule de fonction par nécessité absolue de service aux titulaires des postes suivants :
 - Directeur Général des Services,
 - Directeur Général Adjoint des Services Techniques.
- Cette attribution fera l'objet d'une déclaration aux services fiscaux au titre des avantages en nature.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

RESSOURCES HUMAINES DEL 2021.07.12/153

PUBLIÉE LE : **15 JUL. 2021**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Arnaud MURGIA